

# Mécanisme international de l'ONU appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Traducteur adjoint (kinyarwanda), P-2

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 12 novembre 2021  
DATE DE PUBLICATION : 14 octobre 2021  
UNITÉ ADMINISTRATIVE : Greffe/Services d'appui linguistique  
LIEU D'AFFECTATION : Arusha  
RÉFÉRENCE DU POSTE VACANT : 21-LAN-RMT-165763-R-ARUSHA (L)

---

Valeurs fondamentales de l'ONU : Intégrité, professionnalisme, respect de la diversité

---

## Place dans l'organigramme et rapports hiérarchiques

Le poste est à pourvoir au sein des Services d'appui linguistique du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme »), division d'Arusha. Le titulaire travaille sous la supervision directe du Chef des Services d'appui linguistique.

\*Le contrat du candidat retenu est subordonné à l'approbation du budget.

## Fonctions et responsabilités

Le titulaire du poste traduit divers types de documents du français et de l'anglais vers le kinyarwanda, et du kinyarwanda vers le français, puis soumet son travail (nécessitant une révision) en respectant les délais impartis et en employant la terminologie consacrée. Il s'efforce de présenter un travail de grande qualité par sa rigueur, sa cohérence et sa fidélité à l'esprit, au style et aux nuances de l'original ; il respecte la terminologie et l'usage établis et, dans la mesure du possible, veille à harmoniser ses travaux avec ceux des autres membres du Service ou avec les autres traducteurs travaillant sur le même document. Il produit, l'expérience aidant, des traductions qui auront de moins en moins besoin d'être révisées ; il fait appel à toutes les sources de référence, d'information et de consultation utiles à son travail et effectue toutes les recherches nécessaires. Il maintient une certaine cadence de travail et un certain volume de production selon la difficulté des textes et compte tenu des délais impartis. Il relève tout élément terminologique nouveau et le porte à l'attention des réviseurs. Le cas échéant, il s'acquitte des fonctions particulières qui lui sont assignées.

## Compétences

- **Professionnalisme —** Solides aptitudes à la rédaction ; grande rigueur, cohérence et fidélité à l'esprit, au style et aux nuances de l'original ; bonne compréhension du sujet ; capacité d'utiliser toutes les sources de référence, de consultation et d'information se rapportant au texte à traduire ; capacité de maintenir une certaine cadence de travail et un certain volume de production selon la difficulté des textes et compte tenu des délais impartis. Il tire fierté de son travail et de ses réalisations. Il fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet ; il apporte à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer les engagements contractés, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés ; il agit pour des motifs professionnels plutôt que personnels ; il persévère face aux obstacles et aux difficultés ; il garde son calme dans les situations de crise. Il est soucieux du respect du principe de l'égalité des sexes en assurant la pleine et égale participation des hommes et des femmes dans tous les aspects du travail.
  - **Esprit d'équipe —** Le titulaire du poste collabore avec ses collègues afin d'atteindre les objectifs de l'institution ; il sollicite les apports en appréciant à leur juste valeur les idées et la compétence de chacun ; il se montre disposé à apprendre des autres. Il fait passer l'intérêt général de l'équipe avant son intérêt particulier. Il accepte les décisions finales du groupe et s'y plie, même si celles-ci ne cadrent pas toujours avec ses opinions ; il sollicite l'avis des autres en valorisant leurs idées et leurs compétences ;
  - **Volonté de perfectionnement —** Le titulaire du poste se tient au fait de l'évolution de sa propre profession/spécialité ; il s'emploie activement à progresser, tant sur le plan professionnel que personnel ; il contribue à l'apprentissage de ses collègues et subordonnés ; il est disposé à apprendre au contact des autres ; il sollicite l'avis des autres afin d'en tirer les leçons et de se perfectionner.
- 

## QUALIFICATIONS

### Formation

Diplôme universitaire supérieur en traduction, délivré par une université ou un établissement équivalent. Un diplôme universitaire de premier cycle conjugué à deux (2) années d'expérience professionnelle adaptée peut être envisagé au lieu du diplôme universitaire supérieur.

### Expérience professionnelle

Au moins cinq (2) années d'expérience de la traduction, de préférence dans le système des Nations Unies ou dans une organisation internationale. Spécialisation dans un domaine de compétence correspondant aux activités du Mécanisme, notamment en droit. Une bonne connaissance des bases de données terminologiques et des logiciels informatiques à utiliser est un atout. Une expérience de la révision est un avantage.

---

# Mécanisme international de l'ONU appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

## Connaissances linguistiques

L'anglais et le français sont les deux langues de travail du Mécanisme. Pour le poste annoncé, le titulaire du poste doit avoir le kinyarwanda pour langue maternelle, une parfaite maîtrise du français et une excellente connaissance de l'anglais.

## Méthode d'évaluation

Les candidats sélectionnés pourront être invités à passer un test et un entretien visant à déterminer leurs compétences.

## Remarque spéciale :

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est résolu à atteindre l'objectif de parité hommes-femmes dans son personnel. Les femmes sont vivement encouragées à envoyer leur candidature.

Les membres du personnel de l'ONU actuellement en exercice à des postes de catégories G et FS et qui remplissent les conditions requises sont autorisés à postuler à titre exceptionnel. S'ils sont sélectionnés, certaines conditions s'appliqueront. Toutes les offres d'engagement sont subordonnées à l'approbation du budget.

La nomination à ce poste est limitée au Mécanisme. \*Le contrat du candidat retenu est subordonné à l'approbation du budget. Le contrat du candidat retenu sera d'une durée limitée conformément au financement prévu initialement pour le poste. Le renouvellement du contrat dépend de la prorogation du mandat et/ou des fonds disponibles. Les Tribunaux internationaux n'étant pas intégrés au Secrétariat, les membres du personnel de l'ONU qui y travaillent sont affectés ou détachés par leur département ou leur service d'origine. La nomination des membres du personnel de l'ONU est soumise à l'autorité du Secrétaire général. Les membres du personnel sont censés assumer périodiquement de nouvelles fonctions, conformément aux règles et procédures en vigueur, et peuvent à cet effet être redéployés par le Secrétaire général sur d'autres postes dans toute l'Organisation selon l'évolution des besoins et des mandats.

## REMARQUE À L'ATTENTION DES CANDIDATS DÉJÀ PRÉSÉLECTIONNÉS

Les candidats présélectionnés doivent manifester leur intérêt et faire part de leur disponibilité pour les postes vacants en soumettant une version mise à jour de leur notice personnelle et une lettre de motivation.

## Gratuité

L'ONU NE PERÇOIT DE FRAIS À AUCUN STADE DU RECRUTEMENT (CANDIDATURE, ENTRETIEN, TRAITEMENT, FORMATION OU AUTRE). ELLE NE S'INTÉRESSE PAS AUX INFORMATIONS BANCAIRES.

## Considérations générales

Aux termes du paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, la considération dominante dans le recrutement du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Aucun candidat ne sera pris en considération par l'ONU s'il s'est rendu coupable de violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, d'exploitation sexuelle, d'atteinte sexuelle ou de harcèlement sexuel, ou s'il existe des motifs raisonnables de croire que le candidat a été impliqué dans la commission de l'un de ces actes. L'expression « exploitation sexuelle » désigne le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. L'expression « atteinte sexuelle » désigne toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion. Le « harcèlement sexuel » s'entend de tout comportement déplacé à connotation sexuelle, dont on peut raisonnablement penser qu'il est choquant ou humiliant ou qu'il peut être perçu comme tel, lorsqu'il entrave la bonne marche du service, est présenté comme une condition d'emploi ou crée un climat de travail intimidant, hostile ou offensant, et lorsque la gravité du comportement justifie le licenciement de son auteur. La candidature de personnes qui ont commis des infractions autres que des infractions mineures au code de la route ne sera pas retenue par l'ONU.

Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Aucune restriction ne sera imposée par l'ONU à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires. Le Secrétariat de l'ONU est un espace non-fumeurs.

La considération dominante dans l'engagement, la mutation ou la promotion du personnel est la nécessité de s'assurer les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. En acceptant une offre d'engagement, les membres du personnel sont soumis(es) à l'autorité du Secrétaire général, qui peut leur assigner l'une quelconque des tâches ou l'un quelconque des postes de l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'alinéa c) de l'article 1.2 du Statut du personnel. Dans ce contexte, tous les membres du personnel recrutés sur le plan international sont tenus de changer de fonctions périodiquement à l'intérieur d'un même lieu d'affectation ou dans un autre lieu d'affectation, dans les conditions fixées par le Secrétaire général.

Les candidats sont priés de suivre attentivement toutes les consignes disponibles sur la plateforme de recrutement en ligne Inspira. Pour des informations plus détaillées, ils ou elles peuvent consulter le manuel d'instructions pour le candidat, en cliquant sur le lien hypertexte « Manuels » sur le côté supérieur droit de la page d'accueil de leur compte Inspira.

Les candidatures feront l'objet d'une évaluation et d'un examen préalables sur la base des informations soumises conformément aux critères d'évaluation de l'avis de vacance de poste et aux dispositions législatives internes applicables de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'Assemblée générale, le Statut et

# **Mécanisme international de l'ONU appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux**

le Règlement du personnel, les textes administratifs et les directives. Les candidats doivent fournir des informations exhaustives et précises conformément aux instructions fournies sur la plateforme Inspira. Une fois la candidature envoyée, aucune modification, suppression ou révision, ni aucun ajout ou changement ne pourra être fait. Il sera procédé à une vérification des références des candidats faisant l'objet d'une attention particulière pour s'assurer de l'exactitude des renseignements qu'ils ont fournis dans leur candidature.

L'avis de vacance de poste publié sur le portail Carrières sera retiré à 23 h 59 (heure de New York) à la date limite pour le dépôt des candidatures.

## **COMMENT POSTULER :**

Les candidatures doivent être présentées sur Inspira, le portail de recrutement de l'ONU. Le Mécanisme ne peut prendre en compte les candidatures qui lui sont adressées par courriel.

Adresse du site pour les candidats internes : <https://inspira.un.org>

Adresse du site pour les candidats externes : <https://careers.un.org>

---